

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Avril 2024

L' an 2024 et le 8 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

**Excusée** : Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie (donne pouvoir à FESSAN Lionel)

**Absent** : M.HUET Alain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 29/03/2024

**Date d'affichage** : 29/03/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 09/04/2024

et publication ou notification  
du :

**A été nommé secrétaire** : M. FESSAN Lionel

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- 1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024
- 3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS - 2024\_17
- 4/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2024\_18
- 5/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2024\_19
- 6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - 2024\_20
- 7/ PROJET DE L'AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL
- 8/ QUESTIONS DIVERSES;

**1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Lionel FESSAN

**2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024** : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**3/ réf : 2024\_17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Sous la présidence de Monsieur Serge SOUCHAY, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses : 333 618.39 €  
Recettes : 411 033.49 €

Résultat de l'exercice 2023 : 77 415.10 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 684 850.79 €  
**Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 749 851.56 €**

### **Investissement**

Dépenses : 68 383.42 €  
Recettes : 25 363.66 €  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 160 742.99 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 43 019.76 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 8 085.93 €  
**Résultat de clôture de l'exercice 2023 : - 51 105.69 €**

Monsieur Serge SOUCHAY quitte la salle et Monsieur Michel SAMON, doyen de la séance propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 et décide d'affecter les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement (R 002) : 538 002.88 €  
- Dépenses d'investissement (D 001) : 51 105.69 €

**et de combler le déficit d'investissement en effectuant un titre au 1068 de 211 848.68 €**

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **4/ réf : 2024 18 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **5/ réf : 2024 19 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes locales à :

- taxe foncière bâti 23.95 %
- taxe foncière non bâti 7.18 %
- taxe habitation 7.04 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et des les porter à :

- taxe foncière bâti 23.95 %
- taxe foncière non bâti 7.18 %
- taxe d'habitation 7.04 %

Au vu des éléments fournis par l'Etat "1259" de notification des taux :

- le produit des taxes sera de 240 447 €
- le produit de la taxe d'habitation de 12 884 €
- le prélèvement FNGIR de 59 429 €
- les allocations compensatrices de 1 096 €
- la contribution coefficient correcteur 159 284 €

**Le montant prévu au budget est de 81 163 €.**

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **6/ réf : 2024 20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

- en fonctionnement à 963 200.21 €
- en investissement à 625 634.68 €

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2024 présenté.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Fessan demande quand va être posé le poteau rue des tourterelles.
- Monsieur Fessan signale que les chiens aboient de façon récurrente au Val d'Haumont et de ce fait perturbent énormément la vie des habitants : une information sera diffusée sur Panneau Pocket.
- Monsieur Janik propose que les vitraux de l'église soient éclairés en période hivernale : il est prévu d'installer un programmateur, contacter l'électricien.

Séance levée à: 19:50

En mairie, le 12/04/2024

Le Maire  
Serge SOUCHAY